

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/001

Séance du 27 mars 2021

OBJET: COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'année 2020 dont, ci-après, les résultats :

	PRÉVU	RÉALISÉ
INVESTISSEMENT		
Dépenses	320 000,00	99 358,39
Recettes	320 000,00	58 619,20
Résultat Exercice		- 40 738,79

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	212 128,00	20 298,97
Recettes	212 128,00	32 107,00
Résultat Exercice		11 178,03



Après qu'il eut quitté la salle de réunion, Le Président ne participe pas au vote,

Le Conseil Syndical, procède au vote de ce document et

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020.

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2020 à l'unanimité

Les résultats mentionnés ci-dessus seront pris en compte dans le Budget Primitif 2021

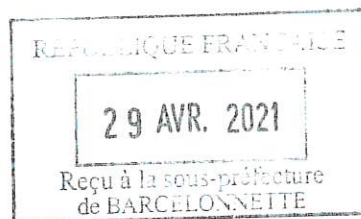
Nombre de votants : 9
Suffrage exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX

SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/002

Séance du 27 mars 2021

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 suivants le tableau ci-après

C.A 2020	Fonctionnement	Investissement
Report exercice 2019	190 128,00	- 18 072,74
Affectation au 1068	0	0
Recettes exercice 2020	32 107,00	58 619,60
Dépenses exercice 2020	20 928,97	99 358,39
Résultats de l'exercice	11 178,03	- 40 738,79
Résultats cumulés	201 306,03	- 58 811,53
Report au Cpt D001		58 811,53
Affectation au 1068		58 811,53
Report Cpt R002	142 494,50	

Après avoir pris connaissance des résultats ci-dessus

SIVU DE LA BONETTE RESTEFOND
14 avenue des Mexicains
04850 Jausiers



Après en avoir délibéré

Le Syndicat DECIDE l'affectation des résultats comme ci-après,

De reporter le déficit d'investissement de – **58 811,53 €** au compte **D 001** du **Budget 2021**

D'affecter la somme de : **58 811,53 €** au compte **1068** du **Budget 2021**

De reporter l'excédent de fonctionnement de **142 494,50 €** au compte **R 002** du **BP 2021**

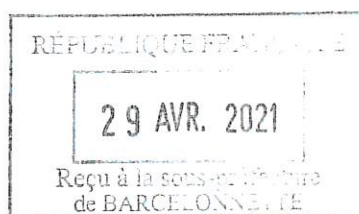
Nombre de votants : 9
Suffrage exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX

SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/003

Séance du 27 mars 2021

OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE LA ROUTE DE LA BONETTE RESTEFOND – ADRB – ANNEE 2021

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Considérant que l'Association pour la Défense de la Route de La Bonette, dont le siège social est à Saint Etienne de Tinée, assure une mission importante de médiatisation de la route de La Bonette Restefond et qu'à ce titre elle doit être aidée

Après en avoir délibéré

VOTE au profit de l'ADRB une subvention de 600 euros, six cent euros, à charge pour cette association de poursuivre les objectifs qui sont les siens, comme :

- L'organisation de la course pédestre organisée lors de fête de la Bonette et des diverses manifestations qui y sont liées, Promotion de la route,
- Informations diverses.



DIT que cette somme est prévue au Budget Primitif 2021.

Monsieur Jean-Charles GUIRAN ne prend pas part au vote.

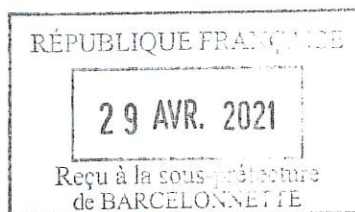
Nombre de votants : 8
Suffrage exprimés : 8
Votes Pour : 8
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JALSIÈRE

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/004

Séance du 27 mars 2021

OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DU CLUB DES SPORTS DE SAINT DALMAS LE SELVAGE – ANNEE 2021

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'exposé du Président et sur sa proposition

Après en avoir délibéré

DECIDE de voter au profit du CLUB des SPORTS de Saint Dalmas Le Selvage une subvention de 600 euros, six cent euros, à charge par cette association d'aider à organiser le pèlerinage de La Bonette et notamment les diverses manifestations prévues autour de celui-ci.

DIT que cette somme est prévue au Budget Primitif 2021.

Nombre de votants : 9

Suffrage exprimés : 9

Votes Pour : 9

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

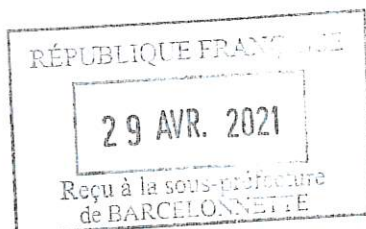
SIVU DE LA

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX

BONETTE RESTEFOND

Conseil Syndical du SIVU de La Bonette Restefond – séance du 27 mars 2021

MAIRIE . 04850 . JAUSIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/005

Séance du 27 mars 2021

OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION BONETTE EXPERIENCES – ANNEE 2021

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

L'association Bonette Expériences, dont le siège social est à Jausiers avec une antenne à Saint Etienne de Tinée, est une nouvelle structure qui organise des événements sportifs, culturels et patrimoniaux, conviviaux, au sein de la Bonette et de ses environs avec une connotation environnementale basée sur le respect de la faune et de la flore, de manière à valoriser ce site d'exception et à collaborer en inter-vallée entre la Tinée et l'Ubaye.

Instauration d'un partenariat, partage de connaissances et de responsabilités entre la vallée de la Tinée (département 06) St Etienne de Tinée, St Dalmas le Selvage et la vallée de l'Ubaye (département 04) Jausiers.

Pour l'année 2021, l'évènement est programmé les 11 et 12 septembre.

Après l'exposé du Président et sur sa proposition

Après en avoir délibéré

DECIDE de voter au profit de l'association Bonette Expériences une subvention de 600 euros, six cent euros.

DIT que cette somme est prévue au Budget Primitif 2021.



Nombre de votants : 9
Suffrage exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX

**SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/006

Séance du 27 mars 2021

OBJET : SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS A JAUSIERS– ANNEE 2021

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Chaque année l'association Culture et Loisirs organise le trail de la Bonette le premier week-end d'Août. Au travers de cette manifestation l'association récolte des fonds pour E.N.Z.O. Ensemble Nous Z'irons + IOin, qui vient en aide aux enfants en situation de handicap.

Après l'exposé du Président et sur sa proposition

Après en avoir délibéré

DECIDE de voter au profit de l'association Culture et Loisirs de Jausiers une subvention de 600 euros, six cent euros, pour l'organisation de cette manifestation.

DIT que cette somme est prévue au Budget Primitif 2021.

Monsieur Jacques PELLOUX ne prend pas part au vote.



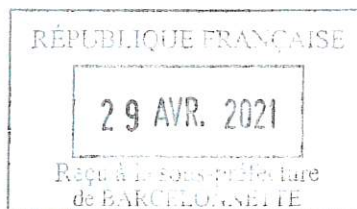
Nombre de votants : 8
Suffrage exprimés : 8
Votes Pour : 8
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX

SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/007

Séance du 27 mars 2021

Date de convocation : 15 mars 2021

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021– ANNEE 2021

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget général.

Suite à la présentation du projet de budget primitif et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET

Dépenses de fonctionnement	174 601,50 €
Recettes de fonctionnement	174 601,50 €
Dépenses d'investissement	242 511,53 €
Recettes d'investissement	242 511,53 €



DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de votants : 9
Suffrage exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX

SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/008

Séance du 27 mars 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE ET A BONS DE COMMANDE 2021 2025 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE LA BONETTE

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération n° 2020_15 en date du 25 juillet 2020, décidant de lancer la procédure de consultation des entreprises,

VU l'annonce publiée le 12 août 2020, sur la plateforme [e-marché publics.com](http://e-marché-publics.com),

VU la commission d'ouverture des plis du 20 novembre 2020,

VU la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2020, décidant de lancer une négociation, pour les postes 7 et 37,

VU la demande de négociation faites par voie électronique sur la plateforme e-marché-publics.com, le 14 décembre 2020,

VU la commission d'ouverture des plis relative à la négociation du 19 janvier 2021,

VU la commission d'appel d'offre attributive du 9 février 2021,

Le Conseil Syndical,



ATTRIBUE, après négociation, le marché TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE LA BONETTE 2021-2025, à l'entreprise :

COLAS MIDI MEDITERRANEE
855 rue René DESCARTES
BP 20070
13792 AIX EN PROVENCE,

Pour un montant de 295 905 € HT

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous les documents concernant ce marché.

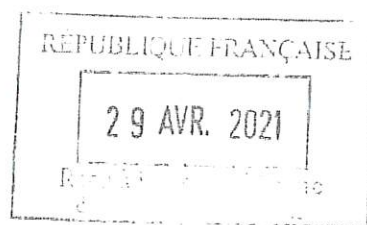
Nombre de votants : 9
Suffrage exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX

SIVU DE LA
BONETTE RESTEFOND
MAIRIE . 04850 JAUSSIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/009

Séance du 27 mars 2021

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR FINANCER LES TRAVAUX SUR LA ROUTE DE LA BONETTE EN 2021 – REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que par le passé la Région PACA a financé de nombreuses opérations pour rendre praticable la route de La Bonette, essentielle pour assurer l'économie de nos vallées durant la belle saison, en complément de l'économie hivernale initiée par les stations de sports d'hiver.

Il convient de poursuivre ces aménagements et assurer leur conservation face aux dégradations hivernales d'une route de très haute montagne.

Notre Maître d'œuvre délégué, la Subdivision Tinée de la Métropole NCA, nous a présenté un programme judicieux de travaux à réaliser. Le montant des travaux est estimé à 150.000 Euros suivant le document joint.

Où cet exposé et tenant compte des explications données par le Chef de ladite subdivision, le Conseil Syndical demande par un vote unanime à la Région PACA, de lui allouer une subvention de 120.000 euros pour assurer la réalisation des travaux précités dans le courant de l'année 2021.



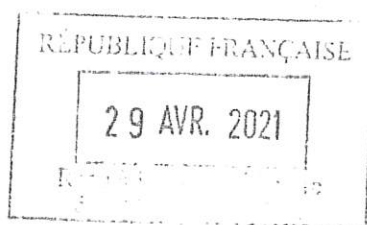
Nombre de votants : 9
Suffrage exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/010

Séance du 27 mars 2021

OBJET : DEMANDE DE COMPLEMENT DE SUBVENTION POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX À RÉALISER SUR LA ROUTE DE LA BONETTE AUPRES DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président porte à la connaissance de la Métropole Nice Côte d'Azur que lors du Conseil Syndical qui s'est tenu le samedi 27 mars 2021, une demande de subvention a été faite à la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour financer le programme de travaux à réaliser en 2021 d'un montant de 150.000 €,., proposé par la Subdivision Métropolitaine de la Tinée.

La Région Provence Alpes Côte d'Azur a été sollicitée pour une subvention de 120 000 €. Cette demande de partenariat financier correspond au montant des travaux à réaliser de 150.000 €.

Dès lors, pour compléter ce financement, nous nous permettons de demander à la Métropole, une subvention 30 000 €.

Oui cet exposé, les conseillers syndicaux adoptent à l'unanimité la présente délibération sollicitant la Métropole Nice Cote d'Azur pour une subvention de 30.000 € et parfaire le financement de l'opération et lancer les travaux.

SIVU DE LA BONETTE RESTEFOND
14 avenue des Mexicains
04850 Jausiers



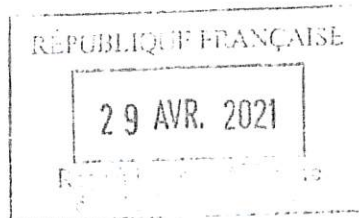
Nombre de votants : 9
Suffrage exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX

SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/011

Séance du 27 mars 2021

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ET PROMOTION DE LA BONETTE.

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle à l'assemblée que chaque année, le dernier samedi de Juillet est organisé une manifestation dénommée " Pèlerinage à Notre Dame du Très Haut " et qui a lieu au sommet du Col de La Bonette.

Cette journée, qui regroupe l'ensemble des habitants des deux vallées de la Tinée et de l'Ubaye nécessite, pour notre syndicat, la prise en charge de certaines prestations, lesquelles sont complémentaires à celles organisées par le Conseil Départemental.

D'autre part la promotion de la route se fait grâce à la mise à disposition du public de documents d'appels tels que : encarts, photos, badges, affiches ...

Ces charges sont évaluées ci-après :

Montée Pédestre de la Bonette	600 €
Montée Cycliste (Inscrite au FISE)	600 €
Pèlerinage Notre Dame du Très Haut	3 000 €
Promotion route de La Bonette et divers	1 500 €
Editions d'autocollants, sets de table, affiches	12 000 €
TOTAL	17 700 €



Pour faire face à cette dépense, le président propose à l'assemblée de prélever une somme de 5.700,00 euros sur ses fonds propres, et de demander au Conseil Départemental des Alpes Maritimes une subvention de 12.000,00 euros, équivalente à celle demandée en 2020.

Après les explications du Président

Après en avoir délibéré

Le conseil syndical

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Alpes Maritimes une aide de 12 000 euros, au titre de l'exercice 2021, pour faire face aux dépenses engendrées par l'organisation de manifestations sportives et à la réalisation de documents promotionnels tel qu'indiquées ci-dessus, et au fonctionnement du SIVU.

ADOpte le PLAN de FINANCEMENT ci-après.

OPERATIONS	DEPENSES €	RECETTES €
Montée pédestre de La Bonette	600	
Montée cycliste (Fise)	600	
Pèlerinage Notre Dame du Très Haut	3 000	
Promotion route et divers	1 500	
Editions Badges/Encarts/Divers	12 000	
Participation Conseil Départemental des Alpes Maritimes		12 000
Autofinancement SIVU		5 700
TOTAL	17 700	17 700

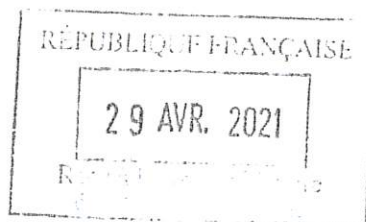
Nombre de votants : 9
Suffrage exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

**SIVU DE LA
BONETTE-RESTEFOND
MAIRIE DE JAUSIERS
LE PRESIDENT**

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/012

Séance du 27 mars 2021

OBJET : CALCUL DES COTISATIONS SYNDICALES SUR LA BASE DE LA POPULATION ISSUE DES FICHIERS DE L'INSEE

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président fait état de la population du SIVU en fonction des informations de l'INSEE, dont le détail est décrit dans le tableau ci-dessous :

NOM COMMUNE	POPULATION	COTISATION	TOTAL	CODE INSEE COMMUNE
BAIROLS	108	1	108	06009
BARCELONNETTE	2 773	1	2 773	04019
CLANS	674	1	674	06042
ILONSE	179	1	179	06072
ISOLA	679	1	679	06073
JAUSIERS	1 157	1	1 157	04096
LATOURLINE	565	1	565	06144



MARIE	109	1	109	06080
RIMPLAS	96	1	96	06102
ROUBION	123	1	123	06110
ROURE	150	1	150	06111
ST/DALMAS	115	1	115	06119
ST/ETIENNE	1 673	1	1 673	06120
ST/SAUVEUR	389	1	389	06129
TOURNEFORT	162	1	162	06146
VALDEBLORE	1 116	1	1 116	06153
Total	10 068		10 068	

La cotisation est fixée à 1 €, un euro, par habitant.

Le montant global des cotisations est de 10 068 euros, dix mille soixante-huit euros, pour l'année 2021.

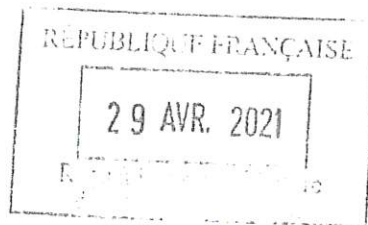
Nombre de votants : 9
Suffrage exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération : 2021/013

Séance du 27 mars 2021

OBJET : REACTUALISATION DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE VIDEOSOON

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Représentés : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt et un à 14h se sont réunis en visio-conférence les membres du conseil syndical, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUN, Président du SIVU.

PRÉSENTS : BRUN Gérard, PELLOUX Jacques, GUIRAN Jean-Charles, PASCAL Jean-Michel, MELAN Christophe, FABRON Colette, GARCIN Joseph, RALLON Daniel, RIVAS Jean-Paul.

EXCUSÉS : ISAIA Alain

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

VU la délibération 2019_08 validant la convention de partenariat avec la société Vidéosoon, Et toujours dans le cadre de la promotion de la route de La Bonette, Nous avons délégué M Jean Louis Champromis pour mettre à jour notre page Facebook du site de La Bonette et l'actualiser périodiquement.

Le Président a jugé utile de la réactualiser,

Après l'exposé du Président et sur sa proposition

Après en avoir délibéré

DECIDE de réactualiser la convention avec la société VIDEOSOON, dont la rétribution est d'un montant de 350 € TTC annuel

DIT que cette somme est prévue au Budget Primitif.

SIVU DE LA BONETTE RESTEFOND
14 avenue des Mexicains
04850 Jausiers



Nombre de votants : 9
Suffrage exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Gérard BRUN

Le 1^{er} Vice-Président
Jacques PELLOUX

SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS

29 AVR. 2021

CONVENTION

Entre

La Société VIDEOSOON Production

Ancienne Ecole Quartier Le Pré du Loup 06660 St Etienne de Tinée
Représente par son Président M Jean Louis CHAMPROMIS
Ci-après dénommé "VIDEOSOON"

Et

Le SIVU de La Bonette

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Bonette
Mairie de Jausiers – 14 avenue des Mexicains
04850 JAUSIERS
Représenté par son Président Monsieur Gérard BRUN

Ci-après dénommé "SIVU"

Article 1 : Préambule

Par courrier en date du 18/04/2018, Monsieur Jean Louis CAMPROMIS, Directeur de VIDEO PRODUCTION nous fait parvenir une « proposition-devis » en date du 17/04/2018, pour inscription sur Google avec création d'une adresse mail « sivudelabonette@gmail.com » sous le nom de « Jean Louis CHAMPROMIS – VIDEOSON PRODUCTION » pour un prix TTC de 350 €.

Article 2 : Acceptation :

Cette proposition est incorporée à la présente pour en faire intégralement partie.
Le montant de la dépense de 350 € TTC à la charge du SIVU.
Cet ensemble est accepté sous les conditions suivantes :

Article 3 : Conditions :

VIDEOSON s'engage à exploiter ce dispositif sous sa seule responsabilité, en « bon père de famille ». Il veillera notamment à ce que les publications ne soient ni outrageantes, ni provocantes et d'une façon générale respectent les règles de moralité.

Si VIDEOSON souhaite publier des documents propres au SIVU, il pourra le faire après en avoir obtenu autorisation, à ses frais exclusifs.

Si le SIVU souhaite voir publier des documents de son initiative, VIDEOSON devra le faire moyennant dédommagement éventuel des frais engagés.

Article 4 : Obligations :

Tout changement de prestataire, d'adresse mail, de mot de passe, de code, de modification par rapport à la proposition devra recevoir l'approbation du SIVU, lequel pourra s'y opposer sans avoir à se justifier.

Article 5 : Durée et Prise d'effet.

La présente convention est valable pour un an à dater de la prise d'effet correspondant à la date de signature des deux parties.

Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Chaque partie pourra la dénoncer à son gré et sans justification par lettre recommandée AR, envoyée un mois avant la date d'expiration.

Article 6 : Litiges :

Les parties s'engagent à essayer de régler tout litige à l'amiable.

A défaut, il sera porté devant le Tribunal Administratif de Marseille.

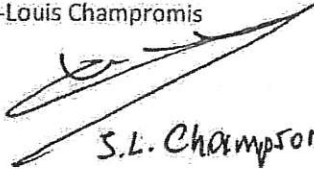
Fait en double exemplaires originaux à Jausiers le

17 Mars 2021

Pour VIDEOSON PRODUCTIUN

Le Directeur

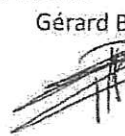
Jean-Louis Champromis


S.L. Champromis

Pour le SIVU de la BONETTE DE LA

Le Président

Gérard BRUN


SIVU DE LA
BONETTE-RESTEFOND
MAIRIE DE JAUSIERS
LE PRESIDENT